

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil	33
en exercice	33
présents	28
présents par procuration.....	5
absent excusé	0

OBJET

Budget supplémentaire de la Ville pour l'année 2019

Le 27 juin 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 21 juin 2019, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, About, Dachez, Pelerin, Mmes Ummus, Fréret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Ozial, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Thierry. M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Barnier à M. About, Mme Besnard à Mme Bonneau, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Bérot à Mme Baas

SECRETARE : M. Humeau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190627-DEL2019062707-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2019 s'établit à hauteur de 12 214 953,26 €, dont 1 010 161,08 € en section de fonctionnement, et 11 204 792,18 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement présente un niveau de crédits de 1 010 161,08 €, dont le financement est assuré par le résultat 2018 et une diminution de recettes de 402 000 €.

Ce sont 837 661,08 €, soit environ 83 % de cette section de fonctionnement, qui sont prélevés pour autofinancer la section d'investissement.

La section d'investissement comptabilise 11 204 792,18 € de crédits de dépenses qui se répartissent pour 6 584 836,91 € en abondements d'opérations d'équipements et pour 4 619 955,27 € de R.A.R. 2018.

Le financement de la section d'investissement est composé de la diminution de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2019 pour (- 5 396 335,00 €), de la reprise de l'excédent d'investissement pour 12 446 063,67 €, de l'affectation du résultat de fonctionnement 2018 (1068) pour 2 280 000,00 €, de l'autofinancement de la section de fonctionnement pour 837 661,08 €, et de 1 037 402,43 € de R.A.R. 2018.

Il est proposé d'adopter le Budget Supplémentaire de la ville pour l'exercice 2019 qui se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Résultat reporté		1 412 161,08 €
Crédits nouveaux	172 500,00 €	(- 402 000 €)
Virement à la section d'investissement	837 661,08 €	
Total fonctionnement	1 010 161,08 €	1 010 161,08 €
Section d'investissement		
Résultat reporté		12 446 063,67 €
Restes à réaliser	4 619 955,27 €	1 037 402,43 €
Affectation du résultat de fonctionnement (1068)		2 280 000 €
Crédits nouveaux	6 584 836,91 €	(- 5 396 335,00 €)
Prélèvement de la section de fonctionnement		837 661,08 €
Total investissement	11 204 792,18 €	11 204 792,18 €
Total général	12 214 953,26 €	12 214 953,26 €

M

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1 et suivants,

VU le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2019, adopté le 20 décembre 2018,

VU le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2018 adopté le 27 juin 2019,

VU l'avis de la Commission des Finances du 20 juin 2019,

SUR le rapport de M. Dachez,

APRES en avoir délibéré,

PAR vingt-neuf voix « pour »,

CONTRE quatre voix,

DECIDE de voter le Budget Supplémentaire de la Ville pour 2019 de la manière suivante .

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Lud STREHAJANO



Acte rendu exécutoire le / 9 JUIL. 2019